Le Crédit agricole se serre la ceinture

Après la Société générale et BNP Paribas, le Crédit agricole a présenté à son tour, hier, son plan « d'adaptation au nouvel environnement ». Il va réduire substantiellement la voilure dans les activités de marché.

ANNE DE GUIGNÉ

FINANCE C'était hier au tour du Crédit agricole de prendre acte du nouvel environnement bancaire et de présenter son régime d'adaptation. Le directeur général du groupe, Jean-Paul Chifflet, en a réservé la primeur à une conférence avec les investisseurs. Comme ses deux grands concurrents, il a concocté un vaste plan de réduction de son bilan à l'horizon 2012.

Cette mise au régime express va permettre un moindre recours à la dette. Une réduction structurelle de 50 milliards d'euros de l'endettement entre juin 2011 et décembre 2012 est ainsi visée. La Banque de financement et d'investissement (BFI) supportera entre 15 et 18 milliards de l'effort, de 9 à 11 milliards seront économisés chez les services financiers spécialisés et entre 21 et 23 milliards dans la banque de détail en France et à l'étranger. Le groupe va ainsi réduire sa dépendance aux marchés. Son programme annuel de refinancement moyen à long terme sera ramené de 22 milliards d'euros en 2011 à 12 milliards d'euros en 2012.

> « L'accès au financement long terme est contraint et le financement court terme a diminué, en particulier en dollars. [...] La nécessité de réduire l'effet de levier et la taille des bilans s'est imposée »

Pour la BFI, le Crédit agricole va lancer une revue stratégique de ses activités avant d'en arrêter certaines. Les financements structurés, la banque commerciale et de marchés ainsi que certaines implantations à l'international sont dans la ligne de mire. Des décisions sont attendues rapidement : la banque vise une première coupe de 9 milliards d'euros dès la fin de l'année. Le groupe a ainsi annoncé mardi qu'il comptait fermer ses opérations de fusion et acquisition en Afrique du Nord et au Moyen-Orient pour les rapatrier à Paris.

Rapatrier les dépôts

Cette cure de minceur dans les activités de marché prolonge la stratégie engagée par la direction de la Banque verte arrivée au pouvoir en mars 2010. Depuis, le groupe, éprouvé par la crise de 2007-2008, a choisi de se concentrer sur sa base de banque de détail. Selon Reuters, ce recentrage aurait d'ailleurs conduit le Crédit agricole et la Société générale à mettre en vente Newedge, leur filiale commune active sur les marchés de produits dérivés.

Le réseau français et international participera au rééquilibrage du bilan en rapatriant de nouveaux dépôts, des ressources plus stables que celles que le Crédit agricole doit aller emprunter sur le marché. Selon la Banque verte, il est possible de réorienter vers son bilan une partie de ce qu'elle collecte sur des produits qui aujourd'hui n'y figurent pas, comme l'assurance-vie. Or, sur ce terrain, la puissance de feu du Crédit agricole est énorme : 324 milliards d'euros de collecte hors bilan, à comparer à 370 milliards de dépôts.

Cet ensemble de décisions est proche de ceux de la Société générale et de BNP Paribas. Comme ses concurrentes, le Crédit agricole, qui a été malmené en Bourse ces dernières semaines, a tenté de répondre aux deux points. La Banque verte a répété, hier, que ses expositions nettes à la Grèce, à l'Irlande, au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie ne représentaient que 0,7 % de son bilan. Ce bilan de 1 593 milliards d'euros à fin juin 2011 était porté par 47 milliards d'euros de fonds propres. La présentation du plan d'adaptation a donc pour ambition de rassurer sur cet équilibre. Le groupe peut aussi mettre en avant le lien de garantie qui unit ses caisses régionales avec toutes ses autres filiales. ■

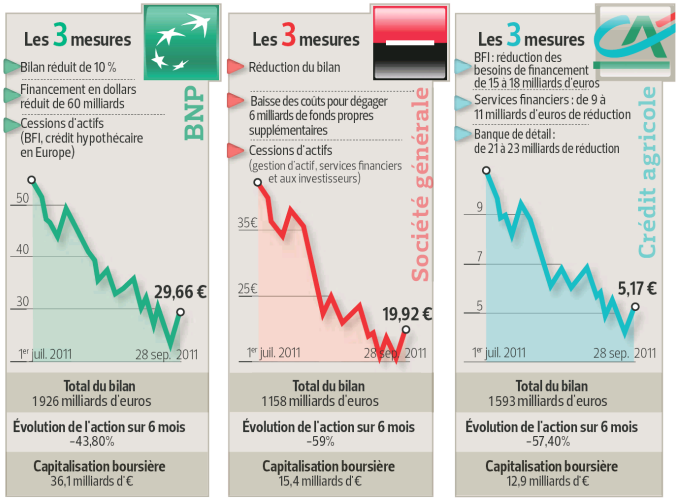

L'activité bancaire à rude épreuve

ET DE TROIS ! Une à une, les grandes banques françaises vont à Canossa et sacrifient aux marchés un « morceau » de leur bilan. Confrontées à un tremblement de terre réglementaire et à un tsunami sur les marchés, BNP Paribas, la Société générale et désormais le Crédit agricole ont décidé d'affaler la voilure, de réduire leurs activités de crédit ou sur les marchés financiers, donc leurs ambitions.

Côté réglementaire, ce sont les nouvelles règles financières internationales – baptisées Bâle 3 – qui exercent une pression formidable. Avant Bâle 3, le bilan d'une banque devait répondre à une règle simple : pour 100 euros d'actifs, une banque devait justifier de 4 euros de capital. Bâle 3 relève ce plancher à 7,50 euros (10 euros pour les plus grandes banques mondiales). Dans les faits, la marche est encore plus haute, notamment parce que la définition du capital est devenue plus restrictive et parce que les exigences ont été relevées à l'égard des activités les plus risquées.

Pour se conformer aux nouvelles règles du jeu, les banques peuvent soit augmenter leur capital, soit diminuer leurs activités. Jusqu'à récemment, elles préféraient la première option : le capital aurait gonflé d'ici à 2019 – date d'entrée en vigueur de Bâle 3 – avec la mise en réserve des résultats et le versement des dividendes en actions. Il faudra en fait aller beaucoup plus vite – la Banque de France exige d'être prêt en 2013 – et en pleine crise. Or, la crise, justement, va peser sur les résultats, et donc sur la capacité à créer du capital.

Une alternative serait bien sûr de lever des capitaux frais. Mais une augmentation de capital – si tant est qu'elle parvienne à attirer des investisseurs très défiants à l'égard du secteur bancaire – provoquerait, aux niveaux actuels des cours de Bourse, une dilution insupportable des actionnaires actuels, déjà très malmenés.

Il n'y a donc aujourd'hui pas vraiment d'autre choix que de réduire l'activité. Ce qui, concrètement, signifie que la Société générale, BNP Paribas et le Crédit agricole – comme beaucoup d'autres qui ont moins communiqué sur le sujet – *« ont les deux pieds sur le frein »*, remarque un connaisseur du secteur.

50 milliards d'euros
C'est le capital supplémentaire que les banques françaises ont accumulé depuis 2008.

Cela a plus ou moins de conséquences. Les autorités politiques et financières ne voient pas forcément d'un mauvais œil que les banques réduisent leurs positions de marché. Elles sont plus inquiètes du trou d'air qui commence à se faire sentir sur les crédits structurés ou les prêts à long terme, comme ceux aux collectivités locales.

Trois ressources

Mais les banques ont aujourd'hui d'autant moins le choix que la diminution de leur activité est aussi la réponse la plus efficace à apporter à l'actuelle crise de liquidité. Concrètement, une banque finance ses activités avec trois ressources principales : son capital, les dépôts de ses clients et des emprunts sur le marché, souvent pour au moins la moitié du bilan.

Or, emprunter sur le marché est devenu difficile et cher. Difficile, parce que la défiance généralisée qui touche la zone euro dissuade les prêteurs du monde entier d'y prendre des risques, en particulier à l'égard d'un secteur bancaire par définition exposé aux dettes des États.

Faute de pouvoir emprunter simplement, les banques ont d'autres possibilités, plus coûteuses, comme celle de contracter des crédits gagés sur des actifs. Mais, là encore, les possibilités se réduisent avec la valeur de marché des actifs. Un bon d'État d'italien vaut par exemple aujourd'hui beaucoup moins en garantie qu'il y a quelques mois encore. Si tant est d'ailleurs qu'il trouve preneur… Chaque fois qu'une agence de notation dégrade une dette souveraine, cela amenuise donc les capacités de refinancement des banques qui en détiennent. Dans ce contexte, les banques empruntent à plus court terme qu'avant (ce qui les rend plus vulnérables) et plus cher, ce qui dégrade leurs marges, donc leurs profits, et de nouveau leur capacité à fabriquer du capital. La boucle est bouclée… ■

exclusif

Areva fabriquera ses éoliennes offshore au Havre

Areva, le groupe nucléaire français, a choisi Le Havre pour construire l'usine où seront fabriquées et assemblées ses éoliennnes offshore. Un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement pour dynamiser cette filière au large des côtes françaises. Trois sites étaient en concurrence – Le Havre, Dunkerque et Cherbourg – avant que le groupe n'opte finalement pour la Haute-Normandie. Toutefois, pour que le projet d'Areva Wind, la filiale d'Areva dédiée à l'éolien, se concrétise, il faut qu'Areva obtienne des résultats significatifs lors de l'appel d'offres. Le groupe est candidat à l'exploitation de cinq champs.

De l'or recyclé en lingot vendu sur Internet

Les investisseurs peuvent acheter un métal tracé et plus « propre ».

HAYAT GAZZANE

PLACEMENT Depuis le début de semaine, le spécialiste français du recyclage d'or Gold by Gold met en vente, sur un site Internet créé pour l'occasion, des lingots de 50 et 100 grammes fabriqués à partir de la fonte de bijoux en fin de vie, achetés aux particuliers et affinés dans les ateliers du groupe. Une première mondiale dans le paysage des métaux précieux.

Une fois analysé par des experts, cet or est affiné pour produire des lingots purs à 99,99 %. Ces derniers sont certifiés par le suisse Metalor, un acteur important du marché aurifère, qui dépose sa marque sur chaque minilingot, leur apportant une garantie permettant aux investisseurs de les revendre sans problème. Le prix des lingots est fixé chaque jour selon le cours officiel de Londres. Hier, le lingot de 50 grammes cotait 2 087 euros et celui de 100 grammes 4 174 euros. Achetés en un clic, les objets précieux sont livrés gratuitement sous 48 heures. *« Nous sommes moins chers, car notre or est vendu directement depuis notre mine hors-sol. Il s'agit d'un prix sans commission »*, explique Patrick Schein, patron de Gold by Gold.

Une alternative aux plaquettes

Gold by Gold surfe sur l'engouement des Français pour l'or, dont la valeur a été multipliée par quatre ces cinq dernières années. Les minilingots, plus accessibles que leur grand frère d'un kilo (42 000 euros), constituent une alternative aux plaquettes et monnaies, dont la valeur peut diminuer s'ils sont abîmés. *« Nous proposons un or accessible, un napoléon du XXIe siècle que l'on peut toucher »*, s'enthousiasme Patrick Schein.

Avec cette offre, ce dernier veut aussi susciter le débat sur la traçabilité du métal précieux. *« On m'a souvent traité de fou. Mais tracer l'or est bien possible, car la mine est chez nous. Ces lingots sont l'aboutissement de sept ans de travail. Je veux que les gens se posent la question : d'où vient mon or ? »*, explique Patrick Schein, qui souhaite également par cette opération *« donner un sens aux bijoux qu'on achète aux particuliers »*.

L'argument de la provenance de l'or devrait mieux jouer que celui de l'environnement. Gold by Gold rappelle toutefois l'intérêt d'investir dans un or « propre » issu du recyclage. *« Les boîtes à bijoux des Françaises contiennent 10 à 30 fois plus d'or que les réserves probables de la Guyane française*, selon Patrick Schein. *Dans le monde, les réserves des particuliers (84 000 tonnes d'or sous forme de bijoux) sont supérieures à celles de l'industrie minière. »* ■

Une fois analysé, l'or est affiné pour produire des minilingots purs à 99,99 %. DR

COMMUNIQUÉ

Devant la High Court of Justice, Chancery Division, Companies Court
N° 7715 de 2011
Dans l'affaire concernant
EULER HERMES UK PLC (anciennement TRADE INDEMNITY COMPANY, LIMITED, TRADE INDEMNITY COMPANY LIMITED, TRADE INDEMNITY PLC ET EULER TRADE INDEMNITY PLC)
et
EULER HERMES CREDIT INSURANCE BELGIUM SA (NV)
et dans le cadre de la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers « Financial Services and Markets Act 2000 »
Transfert des activités d'assurance

Avis est donné par la présente de la demande, déposée par Euler Hermes UK Plc (le « **Cédant** ») le 2 septembre 2011, auprès de la « High Court of Justice » d'Angleterre et du Pays de Galles, visant notamment à obtenir l'autorisation, en vertu de l'article 111(1) de la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers « Financial Services and Markets Act 2000 » (la « **Loi** »), d'un plan de cession d'activité d'assurance (le « **Plan** »), concernant le transfert de l'ensemble de ses activités d'assurance crédit et de cautionnement à Euler Hermes Credit Insurance Belgium SA (NV) (le « **Cessionnaire** »), ainsi qu'à obtenir une ordonnance en prévoyant les dispositions particulières, conformément à l'article 112 de la Loi. Les activités incluses dans la proposition de cession (les « **Activités cédées** ») concernent toutes les activités d'assurance crédit souscrites par le Cédant depuis le 1er janvier 1975; toutes les activités de cautionnement cédées au Cédant par Euler Hermes Guarantee Plc en 2010 ainsi que toutes les activités de cautionnement souscrites par le Cédant depuis le 1er juillet 2010. Les activités cédées se composent principalement de :

(a) polices d'assurance crédit souscrites par des entreprises britanniques et étrangères visant à couvrir le risque d'impayé de créances commerciales non contestées contractées dans le cadre de la fourniture de biens et de services à crédit court terme, généralement jusqu'à 90 jours, ainsi qu'à compter du 1er avril 2011, de créances pouvant porter sur des crédits à plus long terme, pouvant aller jusqu'à 7 ans et pouvant inclure un élément de garantie contre le risque politique ;
(b) garanties conditionnelles et cautions appelables à demande émises au profit d'entreprises du secteur de la construction en vue de garantir la bonne exécution de contrats de construction ;
(c) cautions émises au profit des autorités locales garantissant la bonne exécution de certaines obligations relatives aux lois sur l'aménagement et l'urbanisme « Planning Acts » au Royaume-Uni et en Irlande ;
(d) autres cautions garantissant l'exécution de différents types de contrats ; et
(e) un nombre limité de contrats de réassurance émis par la Cédante au profit d'autres sociétés d'assurance crédit dans diverses juridictions.

Si vous souhaitez savoir si votre police d'assurance est concernée par cette proposition de cession, veuillez contacter la ligne d'assistance dédiée, dont les coordonnées sont fournies ci-dessous.

Il est possible de se procurer gratuitement la copie du rapport de l'expert indépendant sur les modalités du Plan, préparé conformément à l'article 109 de la Loi (le « **Rapport du plan** »), ainsi que la copie du dossier exposant les conditions particulières du Plan qui comporte également un résumé du Rapport du plan, auprès du « Company Secretary » (Secrétariat général) d'Euler Hermes UK Plc, 1 Canada Square, London, E14 5DX, Royaume-Uni (réf : EHUK Transfer) ; fax : +44 (0)20 7860 2482 ; par email : richard.barnett@eulerhermes.com ou en téléchargeant les documents à partir du site web http://www.eulerhermes.co.uk/business-transfer-scheme.

Si, en tant qu'assuré, vous avez des questions sur la proposition de cession ou pour toute information complémentaire concernant la cession, vous pouvez également composer le numéro de la ligne d'assistance dédiée à cette opération : +44 (0)20 7860 2811, pendant les heures normales de bureaux ou nous envoyer un email à l'adresse susmentionnée.

La demande du Cédant sera entendue le 8 décembre 2011, devant un juge de la « High Court », Chancery Division, Royal Courts of Justice, Strand, Londres WC2A 2LL, Royaume-Uni. Toute personne (y compris un employé du Cédant ou du Cessionnaire) estimant que la mise en application du Plan lui serait préjudiciable est en droit de :

(i) se présenter à l'audience et faire une déclaration en personne ;
(ii) charger un avocat ou un représentant légal de se présenter à l'audience afin de faire une déclaration en son nom ; ou
(iii) faire sa déclaration par écrit sans se présenter à l'audience.

Si vous avez l'intention de vous présenter à l'audience ou de charger quelqu'un de se présenter en votre nom, vous êtes tenu de notifier votre intention par écrit, en établissant les raisons pour lesquelles vous estimez que ce Plan vous sera préjudiciable.

Vous êtes prié d'envoyer cette notification ou, si vous n'avez pas l'intention de vous présenter en personne ou par l'intermédiaire de toute autre personne désignée, toutes déclarations par écrit, au « Company Secretary » (Secrétariat général) d'Euler Hermes UK Plc, 1 Canada Square, London, E14 5DX, Royaume-Uni (réf : EHUK Transfer) ; email : richard.barnett@eulerhermes.com ou à Clyde & Co LLP, The St Botolph Building, 138 Houndsditch, London, EC3A 7AR, Royaume-Uni (réf : GEQCZZD7104904). Veuillez remettre cette notification ou ces déclarations par écrit avant le 24 novembre 2011, avant l'heure de fermeture des bureaux.

Clyde & Co LLP, The St Botolph Building, 138 Houndsditch, Londres EC3A 7AR, Royaume-Uni.